



### **Le CIR ne déclenche pas de contrôle fiscal**

Longtemps les entreprises ont craint que le recours au crédit impôt-recherche (CIR) ne leur vaille un contrôle fiscal.

Or, d'après un sondage mené auprès de 200 PME innovantes par la société de conseil Sogedev, seules 20 % des entreprises ont été contrôlées dans les six mois après leur demande de CIR. 26 % des sociétés contrôlées ont été redressées. La moitié des redressements se sont élevés à moins de 5 % du CIR.